

# Quitt.ch propose un chèque emploi 2.0

**Travail au noir** La start-up zurichoise permet de régulariser les employés de maison en quelques clics. Elle débarque en Suisse romande cet automne.

**Antoine Harari**

antoine.harari@lematindimanche.ch

Alors que Linda\* monte sur l'escabeau de la cuisine pour ranger la vaisselle qu'elle vient de nettoyer, elle glisse, perd l'équilibre et s'ouvre la main très profondément sur une assiette qui était tombée à terre. Affolée, elle sort précipitamment de la maison de ses employeurs. A peine dehors, elle tombe sur une patrouille de police qui l'interpelle, persua-

dée qu'elle vient de commettre un cambriolage qui a mal tourné. Comme Linda ne parle pas très bien l'allemand, le ton monte, elle se rappelle alors qu'elle possède une carte d'identité Quitt.ch et la tend aux forces de l'ordre. Ces derniers appellent l'entreprise et se voient confirmer que la situation de l'employée est en règle. Quelques points de suture plus tard, la situation est réglée. «Je l'ai échappé belle, s'amuse son patron,



Grâce à Quitt.ch, les femmes de ménage pourront être déclarées beaucoup plus facilement. Volkmar Schulz/Keystone

Daniel Hoffelman, un banquier allemand résidant à Zurich. Sans l'aide de Quitt.ch, j'aurais certainement dû payer une lourde amende.» Daniel Hoffelman

est l'un des 2000 clients de cette start-up fondée en 2011 par Daniel Moser et David Christen sur les bancs de l'EPFZ. Au départ, les deux étudiants cherchent

simplement à mettre au point une plate-forme qui permette aux femmes de ménage et à leurs potentiels employeurs de se rencontrer. Très vite, ils se rendent compte d'un obstacle majeur: le travail au noir. Philipp Dick, responsable de la communication pour l'entreprise d'outre-Sarine, explique: «Notre solution est simple d'utilisation et permet de payer de façon complètement online, de A à Z les pensions et les assurances en s'épargnant beaucoup de tracas administratifs». Le communicant observe que ce système présente de nombreux avantages pour les employées de maison. «Grâce à notre système, nous versons directement sur le compte de l'employé son salaire. Il peut voir directement les déductions faites et ce qui lui reste. De plus, notre site est aussi disponible en espagnol et en portugais, ce qui permet aux employés de pouvoir s'y retrouver sans une aide extérieure.» Erika Aeschlimann Rojas, femme de ménage, est d'accord: «Quitt me fait gagner beaucoup de temps. Je déteste la comptabilité et je ne m'y retrouve pas toujours. De plus, je peux les appeler dès que j'ai un problème.»

## Une concurrence aux chèques emploi?

«Dans le canton de Vaud nous sommes partenaires, dans les autres nous sommes concurrents», s'amuse Simon Moser, responsable du développement de Quitt.ch en Suisse romande.

La section vaudoise de la fondation protestante EPER a en effet depuis peu conclu un partenariat avec Quitt.ch afin de profiter de ses solutions Internet pour proposer ses chèques emploi sur la Toile en 2015. «Nous sommes plus flexibles et

notre service est plus personnalisé. Par exemple, si une personne désire contracter uniquement une assurance-accidents, ce n'est pas possible sur Chèque-Emploi», juge-t-il.

## Des clients anonymes?

Seul hic, le problème des employés illégaux qui ont parfois peur de donner leur identité. «Notre site ne permet pas de s'enregistrer anonymement. Nous avons besoin au minimum d'un prénom et d'un nom. Mais nous n'effectuons aucun contrôle, ce n'est pas notre rôle et je ne pense pas que l'AVS le fasse non plus», raconte Philipp Dick.

Renseignement pris, les dispositions sur la loi sur le travail au noir permettent aux caisses de communiquer leurs informations à l'office du contrôle de la population. «On ne fait pas de contrôles parce qu'on part du principe que l'employeur a déjà fait cette démarche lorsqu'il déclare son employé. Notre travail c'est de percevoir les cotisations», explique cependant Jérôme Gindrat, responsable de la caisse cantonale genevoise.

Pour Simon Moser, l'aspect social de son entreprise est important. Si les fondateurs ont pris la décision de ne pas mettre de limite inférieure au salaire proposé par les employeurs, les chiffres semblent leur donner raison. «Moins d'un pour cent des salaires versés est en dessous de 22 francs suisses et notre moyenne est à 27 fr. 80, on voit que nous sommes bien au-dessus de la proposition de salaire minimum», s'enthousiasme-t-il fièrement. Bien connu des expats à Zurich, ce système devrait s'adresser en priorité à la population internationale de Genève ou de Lausanne. ●

\* Nom connu de la rédaction

Publicité



www.tbpartner.ch

Taux  
bas!